



C.C.A.S. DE SAULZAIS LE POTIER

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 AVRIL 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 5

Nombre de suffrages : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril, le Conseil d'Administration du CCAS de SAULZAIS LE POTIER s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme AUDOUSSET Pierrette, Vice-Présidente.

Présents : Mmes ACCOLAS Claudine, AUDOUSSET Pierrette, CHIROL Nadine, DURIS Béatrice, GOURDY Marie-Laure,

Date de convocation
18/04/2024

Excusés : M. CARDONEL Gérard, Mme COUBRET Marie-Noëlle,
Mme STOCKER Hélène ayant donné pouvoir à Mme AUDOUSSET

Date d'affichage
25/04/2024

A été nommée secrétaire : Mme DURIS Béatrice

publication sous forme
électronique sur le site :
[https://saulzais-le-potier.e-
monsite.com/](https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/)

Numéro interne de l'acte : CCAS2024-04-02

OBJET : Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, les budgets supplémentaires et décisions modificatives s'y rapportant, et après avoir laissé à disposition des conseillers les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, et vote les comptes de gestion du budget principal de la ville de Saulzais le Potier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.



La Vice-Présidente

Pierrette AUDOUSSET

La secrétaire de séance

Béatrice DURIS